

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 39/1884 :

Centre-Ville -Bail commercial passé entre la Commune de Saint-Pierre et la SARL LA DETENTE pour le bien cadastré section DT n°797 partie situé au n°4 rue François Isautier - Exonération de loyers (période travaux)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



Le Maire

David LORION
Affaire n° 39/1884-DE
974-219740164-20250417-39-1884-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Affaire n°39/1884 : Centre-Ville -Bail commercial passé entre la Commune de Saint-Pierre et la SARL LA DETENTE pour le bien cadastré section DT n°797 partie situé au n°4 rue François Isautier - Exonération de loyers (période travaux).

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- Vu le bail commercial en date du 21 et 27 Août 2019 réceptionné en Préfecture le 09/09/2019, consenti par la Commune de Saint-Pierre à la SARL LA DETENTE (représentée par son gérant Mr DOURAGUIA QUESSARY Patrice) pour le local sis sur la parcelle cadastrée section DT n°797 partie situé au n°4 rue François Isautier d'une surface de 203,83 m² soit 191.82 m² selon loi Carrez, pour une durée est de 9 ans du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2028, moyennant un loyer mensuel en principal de 2 630 € HT (révisable chaque période triennale). Ce montant, bénéficie d'un étalement progressif opéré par palier de 10 % à compter du loyer antérieurement payé par la SARL LA DETENTE qui était de 1188 € au 01/10/2019. Le local est à usage exclusif de restaurant-bar.

La Commune en sa qualité de bailleur a engagé des travaux de réhabilitation sur ce local. La période prévisionnelle s'étale du 03/03/2025 au 02/05/2025 (sous réserve d'aléas liés au chantier).

La réalisation de ces travaux ne permet pas au preneur en l'occurrence la SARL LA DETENTE, d'utiliser et d'exploiter son restaurant pendant cette période. Par conséquent, au regard de cette situation, le restaurant la SARL LA DETENTE a dû arrêter temporairement son activité de bar restaurant et a mis 4 employés au chômage partiel.

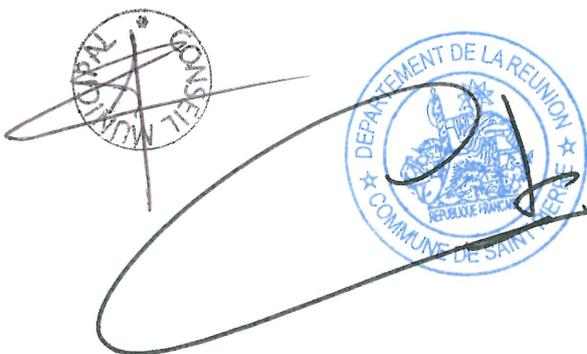
Dans ce contexte et suite à la demande de la SARL LA DETENTE,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'EXONERER la SARL LA DETENTE des loyers suivants :**

Mois	Montant du loyer
Mars 2025	2 086.01 €
Avril 2025	2 086.01 €
Mai 2025	2 086.01 €
Total	6 258.03 €

- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire notamment les formalités auprès du comptable public.**



P/EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1884-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025